



Décision n° CODEP-LYO-2024-032004 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 août 2024 autorisant la modification notable des modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 105

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-21 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 2019-1368 du 16 décembre 2019 prescrivant à la société Orano Cycle de procéder aux opérations de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 105, implantée sur le site du Tricastin, sur les territoires des communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Pierrelatte (département de la Drôme) ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable de traitement des matières enrichies dans la cellule confinée de l'aire 61 de l'INB n° 105 transmise par courrier TRICASTIN-23-035877 du 10 juillet 2023, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier TRICASTIN-23-052923 - D3SE-PP/SEO du 24 novembre 2023 et TRICASTIN-24-016153 du 31 mai 2024 ;

Vu l'accusé de réception de l'ASN référencé CODEP-LYO-2023-040092 du 11 juillet 2023 ;

Vu la demande de compléments de l'ASN référencée CODEP-LYO-2023-058075 du 28 octobre 2023 ;

Vu la prorogation de l'ASN référencée CODEP-LYO-2024-005891 du 30 janvier 2024.

Décide :

Article 1^{er}

Orano Chimie-Enrichissement, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 105 dans les conditions prévues par sa demande du 10 juillet 2023 susvisée.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 6 août 2024.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur des déchets, des installations de recherche
et du cycle**

Signé par

Cédric MESSIER